

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (*arrivé à 19 heures 10*), Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (*arrivé à 19 heures 20*), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (*arrivée à 19 heures 30*), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (*arrivé à 19 heures 20*), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD *ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine HAMON

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	25
Votants	28

DCM n°142/2024 – 8.3.3	Réfection de la rue de la Forêt - présentation du projet au stade études avant-projet
-------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Le cabinet ARRONDEL d'ANCENIS-SAINT-GEREON (44) est chargé de la maîtrise d'œuvre relative à la réfection de la rue de la Forêt.

Pour rappel, le projet consiste à aménager la rue depuis le croisement avec la rue de Bretagne jusqu'au panneau de limite d'agglomération. Les travaux comprennent :

- l'aménagement de trottoirs en enrobé entre la rue de la Grotte et la rue de Bretagne (largeur comprise entre 1,40 mètre et 2,60 mètres côté nord-ouest et entre 1,00 mètre et 2,00 mètres côté sud-est),
- l'aménagement d'un trottoir en enrobé côté sud-est entre la rue de la Grotte et le panneau de limite d'agglomération (largeur minimum de 1,95 mètre),
- l'aménagement de la chaussée en chaucidou (largeur totale 6,00 mètres) entre la rue de la Grotte et le panneau de limite d'agglomération, compris le remplacement des enrobés de chaussée,
- l'aménagement de chaussée (largeur de 5,30 mètres à 5,50 mètres) entre la rue de la Grotte et la rue de Bretagne,
- la création d'au moins cinq places de stationnement public entre la rue de la Grotte et la rue de Bretagne.

Le programme de travaux et l'estimation au stade études avant-projet (AVP) ont été présentés aux membres de la commission communale aménagement du territoire le 13 juin 2024. Le coût estimatif des travaux s'élève à 327 096,00 euros HT.

Un plan du programme de travaux a été transmis aux élus le 12 juin 2024.

Monsieur le Maire précise que l'aménagement de cette rue n'est pas si facile que cela à envisager en raison de la difficulté à solutionner la question du stationnement pour l'accès au commerce situé à l'entrée de cette rue.

Vu la délibération numéro 078/2024 en date du 19 mars 2024 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réfection de la rue de la Forêt au cabinet ARRONDEL d'ANCENIS-SAINT-GEREON,

Sur avis des membres de la commission communale aménagement du territoire réunis le 13 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de réfection de la rue de la Forêt tel que présenté au stade études avant-projet ;
- **ARRÊTE** le coût prévisionnel des travaux à la somme de 327 096,00 euros HT, soit 392 515,20 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Catherine HAMON**

Envoyé et reçu en Préfecture
ID : 044-200078079-20240618-DCM_142_06_2024-DE

